

Voici une autre somme de \$126.35, mais elle n'est pas due par un officier du neuvième, mais par un officier qui appartient à l'armée régulière et que le ministre de la milice a lui-même envoyé en Angleterre et pour lequel je ne suis pas responsable. Il y a un autre item de \$115.25 qui n'est pas dû par un officier du neuvième, mais par un officier imposé au neuvième par le ministre de la milice. Il n'est pas allié à ma famille ; l'honorable ministre sait à qui il est allié.

Sir ADOLPHE CARON : Son nom ?

M. AMYOT : Le chirurgien De Blois, un cousin germain.

J'ai dit dans le temps que cet officier avait été nommé d'après les recommandations qui me furent faites par la plupart des officiers du bataillon, et j'ai dit aussi, si ma mémoire est fidèle, que parmi ces recommandations il y en avait une du lieutenant-colonel Amyot lui-même. Et pour faire voir quelle valeur on doit attacher aux assertions que fait l'honorable député dans la chaleur d'un débat, je vais lire à la Chambre le télégramme même que l'honorable député m'a adressé pour me demander de nommer ce même chirurgien De Blois qu'il m'accuse d'avoir imposé au neuvième bataillon.

QUÉBEC, 1er avril 1885.

A l'honorable A. P. CARON,

Les docteurs Roys et Waters sont malades. Voulez-vous autoriser Arthur De Blois, médecin, à s'adjoindre au bataillon.

G. AMYOT.

En recevant le télégramme je répondis le jour même :

OTTAWA, 1er avril 1885.

Au lieutenant-colonel G. AMYOT,
Québec.

J'autorise le docteur De Blois à s'adjoindre au 9me bataillon.

A. P. CARON.

Le même jour l'honorable député continua sa correspondance télégraphique comme suit :

QUÉBEC, 1er avril 1885.

A l'honorable A. P. CARON,
Ottawa.

Chaussures achetées. Je cherche à avoir le reste. Je veux que De Blois soit autorisé à acheter des caisses de remèdes. J'ai besoin d'instruments. Je ferai de mon mieux pour partir demain ; les hommes sont prêts.

G. AMYOT.

Je lis ces télégrammes à la Chambre pour démontrer que l'honorable député a oublié un bon nombre des télégrammes qu'il a envoyés et qu'il a oublié un bon nombre de faits, et peut-être que quelques-uns des faits qu'il a oubliés se rapportent à quelques-uns des comptes dont il se plaint et au sujet desquels il s'est exprimé si fortement. Ces comptes ont été préparés par les officiers du département, et s'il y a quelque chose de dû au département il faut que cela soit payé, et l'honorable député aura occasion de contester tous ces comptes collectivement ou séparément dans un autre endroit. A cette heure avancée de la soirée, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du rapport dont l'honorable député a parlé, mais je répéterai que pendant toute la durée des troubles l'honorable député est le seul qui se soit plaint des comptes préparés par ces mêmes employés au département de la milice. Je suis parfaitement certain que lorsque l'honorable député examinera les faits plus minutieusement et avec plus de calme, il pourra modifier son opinion et voir que les fonctionnaires du département de la milice n'ont pas montré tant d'hostilité à l'égard des officiers de son bataillon.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité).

Département des douanes—Salaires..... \$300

M. DAVIES (I. P.-E.) : Ce monsieur T. J. Watters qui reçoit une augmentation de \$200 est-il le même qui a reçu de l'argent pour des saisies ?

M. BOWELL : Oui.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Pourquoi son salaire est-il augmenté ?

M. BOWELL : C'est le comptable de tout le département, et son travail est tellement augmenté que j'ai cru qu'il a droit à cette augmentation de salaire. J'ai désiré éviter ce dont ces messieurs de la gauche se plaignent tant, c'est-à-dire, une demande d'argent pour des services supplémentaires. Les rapports du département font voir que M. Watters travaille là, jusqu'à 10 et 11 heures du soir.

Département des affaires des Sauvages, salaire:.... \$650 00

M. MILLS (Bothwell) : Quelle a été la position de M. W. A. Orr jusqu'à présent et pour quelle raison spéciale a-t-on augmenté son salaire de \$750 à \$1,100 ? Le saut me semble un peu raide ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il est promu à une position de commis de deuxième classe et ceci est le minimum du salaire.

M. MILLS (Bothwell) : D'après les salaires du département de la justice et du département des pêcheries il y a apparemment deux nouveaux employés. Je supposais que nous allions faire des économies, mais cela n'en a pas l'air.

M. FOSTER : Dans le département des pêcheries, il y aura une économie. Ce crédit est pour payer un nouveau commis de deuxième classe dont on a besoin dans le département. Celui qui sera nommé est déjà payé à même le fonds des dépenses contingentes.

M. MILLS (Bothwell) : Ainsi l'honorable ministre a payé ce fonctionnaire d'une autre manière en réalité.

M. FOSTER : Oui.

M. MILLS (Bothwell) : Et conséquemment, je suppose qu'il y aura un item de moins dans les dépenses contingentes.

M. THOMPSON : La comptabilité dans le département de la justice est beaucoup plus considérable depuis que l'on a ajouté des comptes que l'on tenait autrefois dans un autre département, et l'on a constaté que l'ouvrage était réellement trop considérable pour un seul comptable. L'an dernier nous avons aboli une charge de commis de troisième classe que j'ai maintenant l'intention la rétablir avec l'entente exceptionnelle que le commis qui sera nommé aura le maximum du salaire, parce que c'est un comptable expérimenté.

Pénitenciers—salaire..... \$1,000

M. McMULLEN : Quel est le salaire actuel du gardien des provisions au pénitencier de Kingston ?

M. THOMPSON : \$900. Il y a une augmentation à cause de ses aptitudes exceptionnelles. Actuellement, c'est le seul fonctionnaire qui reçoive le maximum auquel la nouvelle loi donne droit. L'autre soir, lorsque les estimations principales ont été passées, j'ai donné des explications relativement à l'augmentation destinée à cet employé. Il rend de grands services au pénitencier dans l'achat des provisions.

M. MILLS (Bothwell) : Je désire appeler l'attention sur une question dont j'ai déjà parlé. Je vois que l'honorable ministre propose que nous augmentions de \$400 le salaire du préfet du pénitencier du Manitoba. Ce fonctionnaire était à Battleford avec le général Middleton et un M. Hayter Reed. J'ai déjà dit au ministre de la milice qu'il y avait dans le voisinage de Battleford un Métis du nom de Charles Bremmer qui avait en sa possession des fourrures évaluées à \$7,000 ; qu'il fut arrêté et envoyé à Régina et libéré ensuite, parce qu'il n'y avait rien contre lui ; que pendant son absence les militaires s'emparèrent de ses fourrures ; et que le général Middleton, ce nommé Bedson et Hayter Reed se partagèrent les fourrures. Il ne peut y avoir de doute là-dessus, ces trois personnes, au lieu de protéger la propriété d'un innocent, s'en emparèrent et se la partagèrent. Je crois que cette affaire a été signalée à l'attention du gouvernement. Je désirerais demander à l'honorable